



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À HUIS CLOS , PAR VIDÉOCONFÉRENCE, LE  
22 FÉVRIER 2021, À 17 H 40, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER,  
MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #21-65  
Avis de convocation

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #21-66  
Séance à huis clos

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos, par vidéoconférence.

Rés. #21-67  
Station de pompage - Rue Poulin

Attendu que des travaux de prolongement de la rue Poulin sont prévus dans le projet de développement du Legs des Pionniers;

Attendu que l'installation d'une station de pompage est requise;

Attendu qu'un ouvrage surverse est prévu, pour éviter des refoulements dans les résidences;

Attendu que des engagements sont exigés de la part du MELCC, pour que ce dernier émette les autorisations requises;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;

Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'engage à faire le suivi de l'ouvrage de surverse, en s'assurant de :

1. Respecter les exigences de rejet et de débordement;
2. Mettre en œuvre le programme de suivi;
3. Transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC;
4. Effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MELCC.

Rés. #21-68  
PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;



No de résolution  
ou annotation

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 16 février 2021, une recommandation favorable à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
151, rue de Couvertin	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#21-26
27, rue Fourchue	Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée	#21-27
25, montée des Clairières	Construction d'une terrasse pour la résidence unifamiliale isolée	#21-28
115, rue du Flanc	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#21-30
76, rue Simard	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#21-31
96, rue de la Friche	Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée	#21-32
46, rue du Refuge	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#21-33
96, rue de Nagano	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#21-34
153, rue des Granges	Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée	#21-35
13-15-17, rue Poulin	Construction d'une résidence unifamiliale en rangée	#21-38

Période de questions

Aucune question ou commentaire n'ont été rapportés à la Municipalité.

Fin de la séance

Levée de la séance à 17 heures 44.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier